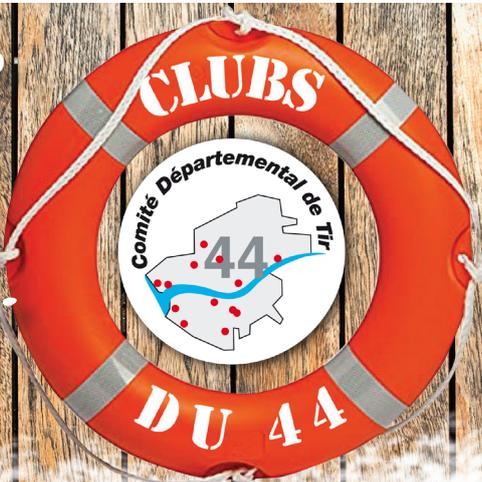


Assemblée Générale 2020

Le  
CDTIR 44,  
c'est VOUS...



il a besoin  
de VOUS !

**A tous les licenciés**

## **APPEL A CANDIDATURE AU COMITÉ DIRECTEUR**

**Pour être candidat il suffit d'être majeur et détenteur d'une licence FFTir en Loire-Atlantique**

Lors de l'AG du **26 septembre 2020**, les 13 clubs de tir sportif de Loire-Atlantique devront voter pour désigner les membres du Comité Départemental de Tir du 44, et ce pour un mandat de 4 ans (durée de la prochaine Olympiade).

Il est essentiel que tous les clubs soient bien représentés.

Jusqu'à ce jour Le **CDTir44** n'a jamais failli à ses obligations :

Liaison entre les clubs et la Ligue des Pays de Loire, sur des questions administratives et sportives.

- Organisation des 10 championnats départementaux.
- Relations avec les clubs recevants, élaboration des programmes et des plans de tir, relation avec la gestion sportive de la ligue.
- Gestion du «Pool» arbitres : pour les compétitions et pour leurs formations.
- Participation à l'homologation des stands.
- Organisations de diverses formations.

Et cela n'est pas exhaustif, on peut aussi ajouter la participation à une dizaine d'animations, par saison, afin de faire découvrir le tir sportif dans le département.

**Les candidats intéressés pourront se faire connaître auprès :**

- du président, Daniel PASQUINI : dpiconseil@wanadoo.fr - 06 09 26 08 79
- de la secrétaire (cooptée), Héléne GISCLARD : helene.areias@wanadoo.fr - 06 20 58 87 30

Les candidatures peuvent nous parvenir soit par l'intermédiaire de leur club, soit spontanément.

Les membres actuels du CDTir44 seront naturellement aux côtés des nouveaux pour les amener à l'autonomie nécessaire, et cela en toute camaraderie.

Le Président Daniel PASQUINI

*Le Comité de Tir est une structure décentralisée prévue par les statuts de la Fédération Française de Tir (FFTIR). Les 13 clubs de la LOIRE-ATLANTIQUE en sont membres, par définition. C'est la FFTIR qui a validé les associations que sont les Sociétés de Tir (ou Clubs), et pour cela en a reconnu l'activité sportive, qui est une condition essentielle. Il va de soi que sans compétiteurs, cette reconnaissance serait problématique, puisque les compétitions sont la raison d'être de la Fédération.*

**N'oubliez pas qu'en l'absence de bureau l'association qu'est le CDTir44 serait dissoute (c'est la Loi), et que sans Comité il serait très difficile d'organiser les championnats départementaux, première étape indispensable pour le parcours sportif des tireurs.**